

Code de conduite et d'éthique BCF

Introduction

La Banque Cantonale de Fribourg (ci-après « la Banque ») s'engage à maintenir les normes les plus élevées d'intégrité, de transparence, de loyauté et de respect. Ses collaboratrices et collaborateurs sont le fondement de sa réputation et de la confiance accordée par la clientèle, les autorités et le public.

Ce Code de conduite et d'éthique décrit les principes et les règles que chaque collaboratrice et collaborateur, et organe dirigeant doit respecter. Il vise à clarifier les attentes, prévenir les situations à risque, et fournir des repères clairs en cas de doute. Enfin, il est conçu comme un cadre réglementaire général. Des sujets spécifiques sont traités plus en détail dans les règlements, directives et autres prescriptions correspondants de la Banque, qui font foi en cas d'ambiguïtés ou de contradictions. En particulier, mais sans s'y limiter, les dispositions pertinentes du règlement du personnel de la Banque s'appliquent.

Principes de comportement

Intégrité et honnêteté

Nous agissons en toutes circonstances avec intégrité et honnêteté. Nous prenons nos décisions de manière transparente et équitable et nous rejetons toute forme de tromperie ou de manipulation.

Respect et dignité

Nous respectons la dignité et les droits de chaque personne avec laquelle nous interagissons, qu'il s'agisse de collègues, de clientes et clients ou de partenaires. Nous valorisons la diversité et bannissons toute forme de discrimination, de harcèlement ou de comportement offensant.

Confidentialité et protection des données

Nous traitons avec la plus grande confidentialité les informations qui nous sont confiées et protégeons les données des clients, de la Banque et de nos collègues. Nous veillons à respecter scrupuleusement les lois et réglementations en matière de protection des données et de la vie privée.

Conflits d'intérêts

Définition

Un conflit d'intérêts survient lorsque les intérêts personnels d'une collaboratrice ou d'un collaborateur (financiers, familiaux, amicaux, sentimentaux ou autres) peuvent compromettre ou être perçus comme compromettant son impartialité ou son indépendance dans l'exercice de ses fonctions.

Exemples de situations à risque

- Possession d'intérêts financiers dans des entreprises clientes, fournisseurs ou partenaires de la Banque.
- Réception de cadeaux, invitations ou avantages susceptibles d'influencer une décision professionnelle.
- Relations personnelles ou familiales entre collègues, avec des clients ou fournisseurs qui pourraient affecter les décisions d'affaires.

Obligations des collaboratrices et collaborateurs

Nous évitons toute situation où nos intérêts personnels pourraient entrer en conflit avec ceux de la Banque ou de nos clients. Nous ne participons pas à des décisions si un tel conflit existe et nous le signalons immédiatement à notre hiérarchie ou via le canal prévu à cet effet.

Nous n'acceptons ni cadeaux, ni avantages qui pourraient compromettre notre impartialité. Lorsque nous entretenons des liens personnels avec des clients ou des partenaires de la Banque, nous veillons à ce que ceux-ci n'affectent en rien nos responsabilités professionnelles.

Relations entre collaborateurs

Relation hiérarchique et collaboration

Nous construisons nos relations de travail sur le respect, la confiance et la communication ouverte. Nous refusons toute forme de favoritisme, de discrimination ou d'abus de pouvoir.

Relations personnelles ou sentimentales

Lorsque des relations personnelles ou sentimentales se développent entre collègues, nous veillons à ce qu'elles ne créent pas de conflits d'intérêts, en particulier dans une relation hiérarchique directe ou en cas d'implication d'un membre d'un comité décisionnaire de la Banque. Dans de tels cas, nous informons notre supérieur hiérarchique ou les ressources humaines afin que des mesures appropriées puissent, le cas échéant, être prises.

Neutralité dans le milieu de travail

Nous nous engageons à ce que nos décisions en matière de recrutement, d'évaluation des prestations, de promotion ou de répartition des tâches reposent sur les compétences, la performance, le comportement et le mérite et non pas sur des relations personnelles.

Excellence et culture de la performance

Nous assumons la responsabilité et la prise d'initiative dans notre travail. Nous travaillons avec soin et fiabilité, tout en faisant preuve d'esprit entrepreneurial. Nous nous efforçons de développer constamment nos connaissances et nos compétences. Par notre engagement, nous contribuons au développement durable de notre banque, tout en créant une véritable valeur ajoutée pour notre clientèle.

Conformité légale et réglementation**Respect des lois et règlements**

Nous respectons en tout temps les lois et règlements en vigueur, notamment en matière bancaire, financière, fiscale, de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Nous adhérons d'ailleurs à toutes les sanctions économiques et financières applicables à notre Banque. Nous suivons également les règles, procédures et directives internes de la Banque. Enfin, nous évitons toute forme d'exploitation d'informations d'initiés et de manipulation des cours.

Transparence dans les activités professionnelles

Nous veillons à ce que toutes les informations que nous communiquons, notamment qu'il s'agisse de rapports, d'états financiers ou de déclarations officielles, soient exactes, complètes et véridiques. Ce faisant, nous tenons compte des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle et indiquons clairement lorsque les contenus ont été créés à l'aide de l'intelligence artificielle.

Usage des ressources de la Banque

Nous utilisons les ressources matérielles, financières et immatérielles de la Banque de manière responsable et efficiente. Nous évitons tout usage privé non autorisé et protégeons les actifs, les infrastructures, les données et les systèmes d'information contre toute perte, vol ou utilisation abusive.

Confidentialité

Nous respectons strictement le secret bancaire et le secret d'affaires et protégeons les informations sensibles de la Banque, de nos clients et de nos collègues. Nous ne divulguons pas ces informations sans autorisation ou obligation légale. Nous gardons à l'esprit que notre devoir de confidentialité se poursuit même après la fin de notre relation de travail avec la Banque.

Divulgence et traitement des violations**Canal de signalement**

La Banque met à disposition un canal confidentiel et sûr pour signaler les violations du présent Code (via la hiérarchie, la division JRCC ou une plateforme dédiée au whistleblowing). Les signalements peuvent être anonymes si la loi le permet.

Protection des lanceurs d'alerte

Aucune collaboratrice ni aucun collaborateur ne doit subir de représailles pour avoir signalé de bonne foi une violation ou un doute raisonnable.

Investigation et sanction

La Banque enquêtera promptement et de manière impartiale sur toute violation présumée. Les sanctions pourront aller d'un avertissement, à des mesures disciplinaires voire licenciement, selon la gravité.

Responsabilités individuelles et collectives

Chaque collaborateur et collaboratrice est responsable de connaître et de mettre en œuvre les dispositions du présent Code.

Les supérieurs hiérarchiques veillent à ce que leur équipe comprenne les principes et les respectent.

Alex Geissbühler
Président du Conseil d'administration

Daniel Wenger
Président de la Direction Générale

30 novembre 2025